Publié le 15 septembre 2022

La FedEpl et le Crédit Coopératif renouvellent leur partenariat

Le 1er juin 2022, le Crédit Coopératif et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales ont renouvelé leur convention de partenariat. L'occasion pour Benoît Catel, directeur général du Crédit Coopératif, et Patrick Jarry, président de la FedEpl, de réaffirmer leur collaboration autour de valeurs communes. Entretiens croisés.

Quelles sont les valeurs et priorités partagées entre l'économie mixte et le Crédit Coopératif ?

Patrick Jarry : C'est une longue et belle histoire qui se poursuit et dont je me réjouis. La FedEpl et le Crédit Coopératif travaillent de manière étroite dans le cadre d'un partenariat dont l'acte inaugural remonte à 2008 et qui a de nouveau démontré sa pleine mesure au moment du déploiement des dispositifs d'urgence depuis le début de la crise sanitaire, dans le but d'accompagner la relance économique dans les territoires. Je rappelle au passage que **le Crédit Coopératif contribue à ce jour au financement des projets de plus de 320 Epl, soit 24 % de l'ensemble des 1 355 Epl recensées en France**. C'est l'une des banques les plus actives auprès des Sem, Spl et SemOp.

Benoît Catel : Le Crédit Coopératif est la banque de référence de l'ESS et partage avec les Epl la volonté d'avoir un impact sur le territoire. Près de 90 % des crédits accordés par le Crédit Coopératif vont à des entreprises implantées localement et à des organismes d'intérêt général. D'abord engagé sur le secteur de l'aménagement et du logement, le Crédit Coopératif accompagne aujourd'hui les Epl dans tous leurs domaines

d’activité et notamment dans les secteurs de l’énergie, des loisirs, la culture … **Chaque année, ce sont plus de 20 Epl qui rejoignent le Crédit Coopératif** pour le financement de leurs projets et la gestion de leurs opérations. Au-delà de ces chiffres, c’est l’engagement de notre banque au service des adhérents de la fédération que traduit ce renouvellement de convention. Elle contribue à l’expertise développée par les collaborateurs du Crédit Coopératif.

Comment le contexte de transitions par les territoires constitue-t-il une opportunité pour renforcer encore cette coopération ?

PJ : Dans le contexte incertain et exigeant que nous traversons, les Epl vont jouer un rôle important pour adapter le monde aux défis qui l’attendent. Dans cette perspective, elles doivent en effet être rassurées sur la capacité des banques à les accompagner dans leurs projets. Bien sûr, d’une Epl à l’autre, la réponse bancaire appartient à la relation entre les deux acteurs. Mais, à travers le partenariat que nous nouons depuis des années, nos adhérents sont sensibilisés aux enjeux qui sont les leurs. Fins connaisseurs des dynamiques territoriales, **les collaborateurs du Crédit Coopératif apportent des éclairages précieux sur le contexte économique dont les Epl tirent bénéfice au quotidien.**

BC : Le Crédit Coopératif est engagé dans le financement de la transition environnementale depuis plusieurs décennies. Mais nous sommes convaincus que transition écologique et transition sociale doivent aller de pair. Le rôle des Epl dans le développement économique des territoires est primordial sur les sujets de transition. Tout récemment, **la banque a mis en place une gamme de financements « Choisir » pour accompagner les Epl** et acteurs du territoire dans la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités douces, la transition d’activité et la production d’énergie renouvelable.

En quoi le Crédit Coopératif est-il engagé historiquement dans le développement de l’ESS et quelles sont les passerelles à développer avec le monde des Epl ?

PJ : La FedEpl a lancé dès 2021 avec ses partenaires une **étude sur les modalités de coopération existantes entre économie mixte locale et entreprises de l’Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, qui disposent de valeurs partagées au service de l’intérêt général. Cette dynamique se poursuit en 2022 avec une série d’ateliers de réflexion au sein desquels le Crédit Coopératif prend une part active. Je suis convaincu que ce rapprochement entre Epl et ESS, qui correspond aux attentes croissantes de nos concitoyens, ne fera que se renforcer à l’avenir, via une collaboration étroite sur des projets partagés, voire la création de structures communes.

BC : Il est important que ces deux mondes avancent de concert, leurs objectifs et enjeux sont si proches, comme leur ancrage sur le territoire. Certes, d’un point de vue statutaire, les Epl ne font pas partie de l’ESS, mais elles se retrouvent sur la défense de l’intérêt collectif et les valeurs sociales et solidaires que porte l’ESS. Via la RSE, leur politique d’achats socialement responsables, les Epl peuvent avoir des relations d’affaires avec les structures de l’ESS, notamment dans l’insertion par l’activité économique ou les entreprises adaptées. Les entreprises de l’ESS doivent aussi s’organiser pour apporter à plusieurs des solutions globales pour les Epl. Ces deux secteurs doivent renforcer leur collaboration. **Le cas du Château de Nanterre** illustre comment l’approche partenariale entre la collectivité, les acteurs de l’ESS et les Epl permet de faire émerger des projets à forte utilité sociale. Dans le cadre de l’aménagement du quartier Chemin de l’Ile-République, la commune de Nanterre avait confié à la Société d’économie mixte d’aménagement de Nanterre la mission de préserver et

réhabiliter un bâtiment industriel classé bâtiment historique. La **SEMNA** s'est alors associée avec **ETIC, une foncière spécialisée dans les projets de l'ESS**. Ce type de partenariat montre qu'il est possible d'allier les compétences de gestion de risques, d'ingénierie technique et financière et de négociation de la SEMNA, avec l'expertise de terrain et l'investissement fourni par la foncière ETIC.